

Qu'est-ce qu'un produit «CMR» ?

CMR :
Cancérogène
Mutagène
Reprotoxique

C

■ **CANCÉROGÈNE**

Agent capable de **provoquer le cancer** ou d'en augmenter la fréquence

M

■ **MUTAGÈNE**

Agent qui **modifie le code génétique** de l'individu et de sa descendance

R

■ **REPROTOXIQUE, ou TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION**

Agent qui altère les fonctions de reproduction chez l'homme ou la femme, ou qui induit des effets néfastes non héréditaires sur la descendance

3 CATÉGORIES SONT DÉFINIES :





1ère catégorie	Directives européennes (67/548/CEE et 1999/45/CE)	C1, M1, R1	Relation de cause à effet certaine	OBLIGATION DE SUBSTITUTION	
	Règlement CLP (CE n° 1272/2008 « classification, labeling and packaging »)	C1A, M1A, R1A			
2ème catégorie	Directives européennes (67/548/CEE et 1999/45/CE)	C1, M1, R2	Forte présomption		
	Règlement CLP (CE n° 1272/2008 « classification, labeling and packaging »)	C1B, M1B, R1B			
3ème catégorie	Directives européennes (67/548/CEE et 1999/45/CE)	C3, M3, R3	Substance préoccupante		PRÉCAUTION D'UTILISATION
	Règlement CLP (CE n° 1272/2008 « classification, labeling and packaging »)	C2, M2, R2			

Qu'est-ce qu'un produit «CMR» ?

Comment repérer des produits CMR étiquetés ?

Sur l'étiquette et la Fiche de Données de Sécurité, regarder attentivement :

- Symboles de danger/ Pictogrammes
- Phrases de risque / Mentions de danger

Ancien étiquetage	Nouvel étiquetage	DANGERS POUR LA SANTÉ	Catégorie CMR	
			Ancien étiquetage	Nouvel étiquetage
CANCÉROGÈNES				
R 45  T - Toxique	H 350 	Peut provoquer le cancer	C1 - C2	C1A - C1B
R 49  T - Toxique	H 350 i 	Peut provoquer le cancer par inhalation		
R 40  Xn - Nocif	H 351 	Effet cancérogène suspecté	C3	C2
MUTAGÈNES				
R 46  T - Toxique	H 340 	Peut causer des altérations génétiques héréditaires / anomalies génétiques	M1 - M2	M1A - M1B
R 68  Xn - Nocif	H 341 	Possibilité d'effets irréversibles	M3	M2
TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION				
R 60  T - Toxique	H 360 F 	Peut altérer la fertilité	R1 - R2	R1A - R1B
R 61  T - Toxique	H 360 D 	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant		
R 62  Xn - Nocif	H 361 f 	Risque possible d'altération de la fertilité	R3	R2
R 63  Xn - Nocif	H 361 d 	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant		

Qu'est-ce qu'un produit «CMR» ?

Que faire face à des produits CMR ?

Prévention

- Réduire l'utilisation des produits CMR en les remplaçant par des produits qui ne sont pas ou qui sont moins dangereux. Lorsque cela n'est techniquement pas possible :

- Former et informer le personnel au risque CMR
- Écarter les femmes allaitantes ou enceintes des produits CMR
- Tenir une liste actualisée des personnes susceptibles d'être exposées aux produits CMR, et établir une fiche d'exposition pour chacun avec : nature du travail effectué, caractéristiques des produits, quantité et fréquence d'exposition, expositions accidentelles

Protection

(lorsque le risque CMR ne peut être écarté)

- Utiliser les équipements de protection collectifs (système d'aspiration adapté, aération des chantiers...) et individuels (utilisation de masques et gants appropriés...)
- Stocker les produits CMR en armoire ventilée, fermée à clé